

**Année 2023 - 2024**

**DOSSIER  
D'INSCRIPTION**

Le Proviseur

aux Responsables Légaux  
De l'élève (nom, prénom)

.....

J'ai l'honneur de vous informer que votre fils (fille) a été affecté(e) au Lycée G. Vincent dans l'une des formations suivantes :

- CAP 1<sup>ère</sup> année PSR (production et services en restaurations)
- CAP 1<sup>ère</sup> année AAGA (agent accompagnant du grand âge)
- Seconde BAC PRO ASSP (accompagnement soins et services à la personne)
- Seconde BAC PRO PIPAC (production en industrie pharmaceutique)
- 2 Générale et Technologique
- Première BAC Technologique ST2S (sciences et technologies de la santé et du social)

Si vous renoncez à l'affectation, merci d'en informer au plus tôt l'établissement.

L'absence de réponse de votre part **pourra être considéré comme un refus de l'affectation**

Modalité d'inscription :

**Je vous demande de vous présenter au lycée, suivant le planning ci-dessous**

Jour	Heure	Classe
Mercredi 5 juillet 2023	8h00 – 10h00	1 <sup>ère</sup> ST2S
Mardi 4 juillet 2023	15h30 – 17h30	1 <sup>ère</sup> année CAP AAGA
Mardi 4 juillet 2023	13h30 – 15h30	1 <sup>ère</sup> année CAP PSR
Lundi 3 juillet 2023	10h00 -12h00 et 13h30 -17h30	2 <sup>nde</sup> BAC PRO ASSP
Lundi 3 juillet 2023	8h00 – 11h00	2 <sup>nde</sup> GT
Mercredi 5 juillet	10h00 – 12h00	2 <sup>nde</sup> BAC PIPAC

muni de toutes les pièces mentionnées sur la fiche "composition du dossier".

- La présence de l'un des responsables légaux lors de l'inscription est obligatoire.
- L'inscription est conditionnée par la réception d'un dossier complet **avant le 7 juillet 2023**.
- Toute inscription au lycée G. Vincent implique l'acceptation et le respect du règlement intérieur en vigueur.

Le Proviseur : E. POPIELAS

Cette feuille double est à conserver par le responsable légal de l'élève.

## **INFORMATIONS MEDICALES :**

### **VACCINATIONS - EXAMENS MEDICAUX :**

- **Hépatite B : obligatoire pour une inscription en BAC PRO ASSP** (stages en milieu hospitalier) La vaccination doit être débutée avant la rentrée scolaire (fournir un certificat médical de vaccination en cours)
- Hépatite B : recommandée en série ST2S
- CAP AAGA /CAP APR :
  - coproculture réalisée en début d'année

## **INFORMATIONS REGIME SCOLAIRE (INTERNES, DEMI-PENSIONNAIRE, EXTERNE) :**

- Le choix d'un régime (interne ou DP) vaut pour l'année scolaire complète. Un changement de régime en cours d'année reste exceptionnel. La demande devra être formulée par écrit, motivée et justifiée, et sera soumise à la décision du chef d'établissement.

<b>TARIFS HEBERGEMENT</b> Classes second cycle, tarif trimestriel (Une légère augmentation est susceptible d'intervenir en janvier 2024)	
Internat :	Demi-pension :
Sept – Décembre = 599.90 Euros	DP 5 jours :
Janvier – Mars = 514.20 Euros	Sept – Décembre = 231.00 Euros
Avril – Juin = 385.65 Euros	Janvier – Mars = 198.00 Euros
A l'année 1499.75 euros	Avril – Juin = 148.50 Euros
	A l'année 577.50
	DP 4 jours :
	Sept – Décembre = 184.80 Euros
	Janvier – Mars = 158.40 Euros
	Avril – Juin = 118.8 Euros
	A l'année 462.00 Euros

- Le paiement de l'internat ou de la demi-pension, par virement, chèque, télépaiement et espèces doit intervenir au plus tard dans les 10 jours qui suivent la réception des avis adressés aux familles (fin octobre, fin janvier, fin avril)
  - Un échéancier peut être demandé au début de chaque période à l'agent comptable  
L'internat est limité : 115 places filles - 16 places garçons
  - Si la demande est supérieure à la capacité d'accueil, les critères d'éloignement et de durée de transport seront pris en compte pour l'admission en internat –Si la réponse est négative, vous recevrez un courrier fin août.
- Fournitures pour les internes à la charge des familles :

- draps pour lit de 90X190
- taie de traversin
- couverture(s) ou couette

- housse de couette
- nécessaire de toilette
- 2 Cadenas (avec 2 clés par cadenas)

### **RESTAURATION: L'accès au restaurant scolaire est contrôlé par le PASS RÉGION.**

- La création de la carte PASS RÉGION se fait en ligne sur le portail <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/>

- **Lors de l'inscription, une assistance humaine et informatique est à votre disposition, pour réaliser cette opération.**
- **L'élève doit avoir une adresse mail personnelle.**

## **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES :**

### **I) AIDES FINANCIERES :**

#### **1) BOURSES :**

- **En cas de changement de situation**, contacter à la rentrée le secrétariat de direction
- **3<sup>ème</sup> Prépa Métiers** Un dossier de bourse sera remis à la famille en début d'année scolaire

#### ➤ **Aide du conseil Départemental** (uniquement pour les élèves **3<sup>ème</sup> Prépa Métiers**)

Pour l'Allier : information transmise par le lycée en début d'année pour constituer un dossier.

Pour les autres départements : se renseigner auprès du conseil départemental du domicile.

#### **2) Fonds sociaux :**

- aides destinées aux familles rencontrant des difficultés pour régler les frais d'internat, de cantine ou les frais liés à la scolarité (tenues, fournitures, sortie scolaire, frais de concours...)

Modalités :

- Les dossiers sont à retirer auprès du Service Intendance du lycée

- Etudes des dossiers en commission.

Pour tout accompagnement l'assistante sociale effectue une permanence au sein de l'établissement (jours et heures de permanence communiqués à la rentrée).

#### **3) Aides spécifiques**

##### **Familles domiciliées sur Commentry et Montluçon :**

- Fonds Montusès (Commentry) ou Fondation Montusès (Montluçon) : aides financières pour poursuites d'études (s'adresser en mairie)

### **II) CERTIFICAT DE SCOLARITE :**

- **Trois exemplaires seront remis à partir du 25 septembre 2023**
- Exemple à conserver obligatoirement (photocopies à réaliser par la famille)
- Aucun **autre exemplaire ne sera remis aux élèves en cours d'année**

### **III) TRANSPORTS EN COMMUN : (Autocar, SNCF)**

Il revient à chaque famille de se renseigner sur le site :

**<https://www.auvergnerrhonealpes.fr/scolaire-allier>**

Des précisions pourront être apportées le jour de l'inscription.

## **IV) INFORMATIONS ASSOCIATIONS :**

### **MAISON DES LYCEENS « association gérer par les lycéens » :**

Cette association participe à la vie d'établissement et propose en particulier diverses activités : sorties, voyages, cafétéria, club, activités pour les internes...

Pour adhérer et bénéficier des propositions de la « maison des lycéens », joindre un chèque de 12 Euros libellé à l'ordre de « la maison des lycéens »

### **UNSS : ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE :**

- entraînements réparti en semaine, compétitions le mercredi en UNSS

- inscription à la rentrée auprès des professeurs d'EPS

